

INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2023/2024

1. PERIODE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR 2023-2024

Les dates d'inscription au transport scolaire ont été fixées de façon uniforme sur le territoire régional **du 2 Mai au 19 Juillet 2023**. Au-delà de cette date, une **pénalité de 30 €** vous sera facturée, à l'exception des nouveaux arrivants.

2. VOTRE INTERLOCUTEUR

La Communauté de Communes des rives du Haut-Allier reste votre interlocuteur principal en tant qu'Organisateur Secondaire des transports scolaires.

Personne contact : Céline SABATO au 04.71.77.26.51 / c.sabato@rivesduhautallier.fr

3. L'INSCRIPTION EN LIGNE

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante :

www.auvergnerhonealpes.fr/433-haute-loire.htm



Les enfants de **moins de 3 ans au 31 décembre** et les enfants résidents en **Lozère** ne sont pas concernés par l'inscription en ligne. Les parents doivent **remplir une fiche d'inscription papier (+ joindre une photo)** à adresser à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier qui se chargera de les rajouter sur les listes. Possibilité de télécharger cette fiche sur le site de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier : www.rivesduhautallier.fr/transports-scolaires "circuit spécial" ou en faire la demande directement à la Communauté.

Autres cas :

- Les familles qui ne sont **pas équipées** ou qui n'ont **pas d'accès internet** pourront s'adresser à leur Mairie ou à la Communauté de Communes pour se procurer la fiche d'inscription papier et la retourner avant le 19 juillet 2023.
- Les familles sur la **Commune de Saint-Pal-de-Senouire** font une demande d'inscription en ligne qui sera reçu par la Communauté de Communes et sera redirigée à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.